

République française
Département SOMME
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 19 décembre 2018

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>37</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	32	Qui ont pris part au vote	37	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre deux mille dix-huit, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le treize décembre deux mille dix-huit.</p>			
Conseillers en exercice	52									
Présents	32									
Qui ont pris part au vote	37									
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Vote</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A l'Unanimité</td> </tr> <tr> <td>Pour : 37</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contre : 0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abstention : 0</td> <td></td> </tr> </table>	Vote		A l'Unanimité		Pour : 37		Contre : 0		Abstention : 0	
Vote										
A l'Unanimité										
Pour : 37										
Contre : 0										
Abstention : 0										
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : 26 DEC 2018</p> <p>Et publication le : 21/12/2018</p>	<p>Présents :</p> <p>Mmes FOURÉ, BRIAULT, M.M. GEST, MERCUZOT, FRADCOURT, RIFFLART, LORIC, DESSEAUX, RENAUX, DEBART, CANDELA, DE WITASSE-THEZY, SOMON, MAGNIER, DELFESSELLE, AMARA, Mmes MARCEL, MAILLART, M.M. BEAUVARLET, LETESSE, Mme LEMAIRE, M.M. LOGNON, FRANÇOIS, VILLAIN, LEPERS, DESFOSSÉS, BLEYAERT, STOTER, LEFEUVRE, LENGLET, SIMON, Mme THIEBAUT</p>									
	<p>Excusés, absents :</p> <p>M. SAVREUX, Mme HAMADI M.M. CLAISSE, JARDE, Mme FINET, M. DURIEUX, Mme DE WAZIERS, M.M. GREVIN, GERARD, Mme CARPENTIER, M.M. DELNEF, DESTOMBES, Mme RODINGER, M.M. BOULANGER, WATELAIN</p>									
	<p>Pouvoirs :</p> <p>M. HERNANDEZ à M. GEST Mme PINON à M. DE WITASSE-THEZY Mme BOHAIN à Mme FOURE M. BABAUT à M. SIMON M. PETIT à M. MAGNIER</p>									

Début de la séance : 10h05
Fin de la séance : 12h17

Le compte-rendu analytique de la séance du 19 décembre 2018 sera affiché le 27 décembre 2018

Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 19 décembre 2018

DÉLIBÉRATION 2018/

OBJET : Réalisation d'une Etude de Planification, Programmation Energétique en partenariat avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi TECV (Transition Energétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015,

Vu la délibération 2017/33 du 22 décembre 2017 approuvant les statuts du syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois,

Vu le transfert au syndicat mixte de la compétence PCAET des huit EPCI (Amiens Métropole, Avre Luce Noye, Grand Roye, Nièvre et Somme, Pays du Coquelicot, Somme Sud-Ouest, Territoire Nord Picardie et Val de Somme), composant le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois,

Le Pôle Métropolitain du Grand amiénois, décide de réaliser avec la FDE 80 une étude de planification et de programmation énergétique qui viendra à la fois :

- Enrichir la connaissance du profil énergétique territorial ;
- Proposer les scenarii qui lui permettront d'engager la transition du territoire vers l'autonomie énergétique ;
- Produire un plan d'actions détaillé à horizon 2020, 2030 puis 2050, en identifiant les contributions majeures de chaque famille d'acteurs sur le territoire.

Cette étude proposée par la FDE80 s'inscrit dans le cadre méthodologique proposé par l'ADEME. Elle permet au Pôle Métropolitain, aux communautés de communes, aux communes et à la FDE 80, en tant qu'acteurs de la transition énergétique, d'avoir une vision sur les évolutions à mener sur l'ensemble du territoire.

Cette étude est financée à hauteur de 70 % par l'ADEME et 30% par la FDE80.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL SYNDICAL DU PÔLE METROPOLITAIN

DÉLIBÈRE

Article 1 : La réalisation de l'étude de planification et de programmation énergétique est approuvée

Article 2 : Le Président est autorisé à solliciter la FDE 80 pour lancer l'étude de planification et programmation énergétique

Article 3 : Le Président est autorisé à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission
en préfecture en date du 26.12.2018 et de sa
publication en date du 27.12.2018

Le Président

Alain GEST

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président,
Alain GEST



Pôle Métropolitain
du Grand Amiennois

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENNOIS
REALISATION D'UNE ETUDE DE PLANIFICATION. PROGRAMMATION
ENERGETIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION
DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME